

**COMPTE RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 20/06/2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 20 juin à 21H00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BARTHEZ, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 13 juin 2019

**Étaient présents :** MM. BARTHEZ Gérard – ARNAUD Suzanne – BANCO Sabine – CASTEL Jean-Claude – EL MEDDEB Taoufik – LOPEZ Suzanne – VALERO Alain – VICENTE Angélique

**Absents :** CASSAGNOL Jérôme (procuration à BANCO Sabine) – MENDOZA Yves (procuration à ARNAUD Suzanne) – RUBIO Claude (procuration à BARTHEZ Gérard) – ZENSZ Marie (procuration à VALERO Alain).

**Secrétaire de séance :** M. VALERO Alain est désigné à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal a procédé à l'examen de l'ordre du jour de la séance :

**1) INDEMNITES DES ELUS**

A la suite de l'élection de M. Jérôme CASSAGNOL en qualité de 4<sup>ème</sup> adjoint, en remplacement de M. Gilles SALA, le tableau des indemnités des élus a été modifié. Cependant, le maire et les adjoints ayant décidé de pas appliquer les revalorisations survenues depuis les élections municipales de 2014, l'ajustement des indemnités doit être établi non pas en référence à l'indice terminal de la fonction publique en vigueur (IB 1015) mais en modulant leur taux. Le conseil municipal a en conséquence approuvé, à l'unanimité des membres présents, la fixation des taux des indemnités comme suit :

- Maire : 42,53 (au lieu de 43 %)
- Adjoints : 16,32 % (au lieu de 16,50 %)

**2) DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION DE LA PARCELLE WM 74 (LIEU-DIT PE DE LA GLEIZO) A LA SOCIETE ORANGE**

Le Conseil Municipal approuvé à l'unanimité le renouvellement du bail consenti à la société ORANGE pour la location de la parcelle WM 74, lieu-dit « Pe de la Gleizo », sur laquelle est implanté l'antenne-relais de l'opérateur. La durée du bail est de 12 ans. Le loyer annuel s'élève à 3 882 €. M. le Maire a rappelé qu'à l'origine, en 1999, le loyer était de 2 286 €.

**3) RENOUVELLEMENT DU BAIL EMPHYTJEOTIQUE DE LOCATION DE LA PARCELLE WA 141**

M. le Maire a exposé à l'assemblée que la commune loue depuis le 01/01/2000, dans le cadre d'un bail emphytéotique d'une durée de 25 ans, la parcelle WA 141 située au lieu-dit « La Plaine », sur laquelle est implanté le site de Point P.

A l'origine, le bail a été signé avec l'entreprise Béton Corbières. Le bail a été ensuite repris par la société Béton Malet à l'occasion du rachat de Béton Corbières. Le site est maintenant exploité par l'entreprise Point P (groupe Méridionale Bois et Matériaux). Dans le souci de pérenniser ses investissements, cette dernière sollicite le renouvellement anticipé du bail, pour une durée de 30 ans. L'assemblée a approuvé à l'unanimité ce renouvellement. Le loyer mensuel est de 708,05 € (soit 8 496,60 € par an).

**4) MOTION CONTRE LA FERMETURE DES TRESORERIES LOCALES, DONT CELLE DE LEZIGNAN**

M. le Maire a fait état du projet de réorganisation des réseaux territoriaux du Ministère de l'Action et des Comptes Publics et de son incidence sur le réseau du Trésor Public.

Pour le Département, où 15 trésoreries ont déjà été fermées en 11 ans, il est projeté d'en supprimer encore 8 d'ici à 2022 : Lézignan-Corbières, Durban, Leucate, Peyriac-Minervois, Cuxac Cabardès, Bram, Quillan, Castelnaudary (possibilité de maintien compte tenu du bassin de vie).

Le conseil municipal a en conséquence adopté à l'unanimité des membres présents une motion par laquelle les élus de la commune :

- S'opposent fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural et notamment à la fermeture de la Trésorerie de Lézignan-Corbières qui portera atteinte au service de proximité rendu à la population mais aussi aux collectivités locales.
- S'opposent au projet de création d'agences comptables et de transfert des missions topographiques assurées actuellement par le service du Cadastre.
- Revendiquent le maintien des trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles.

## **5) AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

### **• DEMANDES DE CESSIONS DE TERRAIN COMMUNAL – LOTISSEMENT LE CLOS DES CORBIERES :**

Le conseil municipal a autorisé à l'unanimité la cession d'une bande de terrain communal (parcelles A 2745 et 2747) aux propriétaires riverains du lotissements le Clos des Corbières situés en contrebas du ruisseau communal du chemin de Galipalmos. Les demandes d'acquisition portent sur des surfaces de l'ordre de 40 à 60 m<sup>2</sup> environ. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs. Les parcelles étant situées en zone constructible (zone AUpe du Plan Local d'urbanisme), le prix de vente a été fixé à la majorité à 100 €/m<sup>2</sup>.

### **• DEMANDE DE CESSION DE TERRAIN :**

M. le Maire a fait part de la demande d'acquisition de terrain communal présenté par M. BRILLON, propriétaire de la parcelle A 2537, située n° 4 avenue du Clair Matin. Il souhaite en effet acheter une partie du terrain communal cadastré A 2641 qui jouxte sa propriété. Il est précisé que ce terrain est en partie (environ 1300 m<sup>2</sup>) classé en zone Upai. Bien que situé aussi en zone RI3 du PPRI, il est donc constructible. Compte tenu de sa situation, à l'arrière du jardin de la laïcité, ce terrain ne présente pas d'intérêt particulier pour la commune. L'assemblée n'émet pas d'objection à une vente. Il est convenu à l'unanimité que le prix qui sera proposé ne devra pas être inférieur à 100 € par m<sup>2</sup> afin d'éviter toute spéculation. Le second propriétaire riverain de ce terrain sera également informé de cette proposition. Avant toute décision, ce dossier sera à nouveau soumis au conseil municipal pour avis.

### **• INFORMATIONS DIVERSES :**

- L'éclairage au moyen de lampadaires solaires du chemin de Galipalmos, du côté du lotissement le Clos des Corbières, a été évoqué lors du dernier conseil municipal. Cette solution alternative s'avèrera moins coûteuse qu'un raccordement au réseau électrique, lequel nécessite une extension en souterrain. Le coût unitaire d'une lanterne solaire est d'environ 600 € TTC auquel il faut ajouter le prix du mât (4 à 5m) L'assemblée a émis à l'unanimité un avis favorable à la réalisation de ce projet.
- Une demande de renégociation des emprunts qui présentent les taux d'intérêts les plus élevés (entre 4% et 5%) a été effectuée. Le Crédit Agricole, auprès de qui ces emprunts ont été souscrits, a formulé une proposition. Cependant, l'indemnité de remboursement anticipé s'élève à 132 952 €, ce qui rend l'opération plus coûteuse que de poursuivre le plan de remboursement actuel (+39 379 €). Cette indemnité étant due quelque soit l'établissement financier sollicité, le conseil a constaté qu'il était inutile de poursuivre la renégociation.
- M. le Maire a informé l'assemblée du courrier en date du 06/06/2019 adressé par André VIOLA, Président du Conseil Départemental l'informant de l'adoption par la commission permanente du projet de création d'un giratoire (rond-point) au carrefour dit des « Quatre Chemins », à l'intersection des RD 611 et 111. L'opération sera budgétisée en 2020. Le coût de réalisation est estimé à 615 000 € TTC. M. le Maire a remercié Isabelle GEA, conseillère départementale et Hervé BARO, 1<sup>er</sup> vice-président du Conseil Départemental, pour leur implication dans ce dossier.

- Le règlement de fonctionnement de l'ALAE (accueil périscolaire) et du restaurant scolaire doit être révisé avant la prochaine rentrée scolaire. Un projet de règlement sera élaboré dans les prochaines semaines.
- Le nettoyage des ruisseaux Les Plantiers, Croux de Boutenac et Lamartine a été effectué par M. Richard DELETRAZ. Ce dernier a également nettoyé le boulodrome et le camping municipal.
- Les travaux de remise en état du camping municipal, à la suite des inondations du 15/10/2018, ont été lancés : la réfection de la clôture et le remplacement des bornes électriques sont en cours. En ce qui concerne les travaux de réfection de la voirie, compte tenu de la difficulté à obtenir des devis des entreprises, la CCRCLM a été sollicitée pour obtenir un chiffrage des travaux.
- Le projet de mise en place de coussins berlinois avenue de la Mer suit son cours. Après plusieurs réunions avec les services départementaux, le cabinet GAXIEU a été mandaté pour élaborer le dossier technique conforme aux recommandations émises. Les travaux doivent être réalisés avant la fin de l'année.
- L'association LUDULE propose une ludothèque itinérante dans le cadre d'un partenariat avec la CCRLCM. Elle intervient dans la commune les mercredis, au Mille-Club. L'association est à la recherche d'un local afin de stocker du matériel pour ses activités. M. le Maire propose de mettre à disposition une partie de l'ancien foyer, au-dessus de la mairie. La proposition est approuvée à l'unanimité.
- M. VALERO a souhaité savoir si le recrutement des saisonniers avait été effectué. M. le Maire explique qu'effectivement les recrutements ont été décidés. Huit postes seront donc proposés pour l'été : 4 au service technique (Axel SILOBRE, Simon OLIET, Léo FRANC ainsi que Enzo BAPTISAT et Thibaut CASSAGNOL qui, ayant déjà été saisonniers l'an dernier, se partageront l'un des postes), 4 au camping municipal (Anaïs DURAND, Anaïs BERNARD, BAPTISAT Adeline et CARDACE Célia). Les candidatures ont été retenues comme à l'habitude en fonction de leur ordre d'arrivée en mairie. Les saisonniers seront reçus en mairie le 21 juin à 18H30. Au cours de cette réunion ils se verront présenter les tâches qui leur seront confiées.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance a été levée à 22H30.